

Séance du 15 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUËT Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, GUILLET Annette, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, BOUSSION Bernard, BODIER Robert, MOREAU Brigitte, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy, MOISY Cyrille.

Absente et excusée : JOSSELIN Claudine.

M. Olivier DUTHEIL est élu secrétaire de séance.

Loyers : Logements de la Métairie – N° 2014-35

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2006, l'indice des loyers (IRL) publié chaque trimestre par l'INSEE, sert de base pour la révision des loyers. La variation entre l'indice de référence du 4^{ème} trimestre 2013 et du 4^{ème} trimestre 2012 est de + 0.69 %.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'appliquer une hausse des loyers de 0.69 % à compter du 1^{er} juillet 2014. Les loyers passeront de :

Logement A1 de	364.27 €	à	366.78 €
Logement A2 de	325.04 €	à	327.28 €
Logement B1 de	343.64 €	à	346.01 €
Logement B2 de	325.04 €	à	327.28 €
Logement C1 de	182.64 €	à	183.90 €
Logement C2 de	165.09 €	à	166.22 €

Loyer : Logement 25, rue Principale – N° 2014-36

Vu la délibération en date du 30 mai 2013 fixant le loyer à 312.08 €,

Considérant la variation entre l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2013 et du 4^{ème} trimestre 2012 qui est de + 0.69 %,

Le conseil municipal, après délibération, décide de porter le loyer mensuel à 314.23 € à compter du 1^{er} juillet 2014.

Délégation du conseil municipal au maire – N° 2014-37

L'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que le maire, outre ses pouvoirs propres, peut être chargé par délégation du conseil municipal, de tout ou partie des compétences qui relèvent du conseil municipal, pour la durée de son mandat.

Cette possibilité offre l'intérêt d'une plus grande souplesse dans la gestion quotidienne des affaires communales et allège les ordres du jour du conseil municipal sans que ce dernier soit amputé de ses principales prérogatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à Monsieur le Maire dans les domaines suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000.00 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Frais de scolarisation – N° 2014-38

Considérant qu'il n'y a plus d'école sur la commune,

Vu la délibération de la commune de Renazé concernant la participation des communes aux frais de scolarisation des élèves,

Vu la convention de participation financière au fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires Craonnaises,

Vu les listes des enfants concernés,

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour le versement de la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2013/2014 dans les conditions suivantes :

➤ Commune de Renazé : 36 306.72 €

48 élèves scolarisés dans les écoles publiques de Renazé pour un coût moyen par élève de 756.39 €.

➤ Commune de Craon : 2 216.61 €

3 élèves scolarisés dans les écoles préélémentaires et élémentaires de Craon pour un coût moyen par élève de 738.87 €.

Subvention Ogec, école privée de Renazé – N° 2014-39

Considérant qu'il n'y a plus d'école sur la commune,

Vu la demande de subvention de l'Ogec de l'école privée de Renazé sollicitant une participation financière pour les frais de scolarisation des enfants de notre commune,

Vu la liste des enfants concernés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention pour les frais de scolarisation des enfants de Saint Saturnin du Limet d'un montant de 6 807.51 € pour l'année scolaire 2013/2014. Le coût moyen par élève retenu est celui de l'école publique de Renazé soit 756.39 €. 9 élèves, âgés de plus de 3 ans, étaient inscrits à la rentrée scolaire 2013/2014.

Aménagement de la cour de l'ancienne école publique

Monsieur le Maire propose un réaménagement de la cour et de la ruelle y accédant.

Le conseil donne son accord pour la mise en place d'un sens unique au niveau de la ruelle reliant la rue Principale et la rue du Pourtour (sens unique vers la rue du Pourtour). Un arrêté de sens interdit sera pris et la signalisation correspondante sera apposée.

En ce qui concerne la cour, le conseil est favorable à l'agrandissement de l'entrée et à l'abattage du chêne. Les emplacements de stationnement seront matérialisés par un marquage au sol. Une réfection du caniveau sera également étudiée afin d'aménager et de matérialiser l'accès handicapé au niveau des toilettes publiques.

Passage reliant l'espace jeux à la Rue Principale

Le conseil donne son accord pour la mise en place de barrières en quinconce afin de sécuriser cette sortie.

Achat de terrain

Dans son PLU, la commune a prévu une zone à urbaniser d'environ 1 ha 100 avec une prévision de 12 à 13 logements à l'hectare. Ce terrain situé au sud du bourg (parcelle n° 164 de la section ZI) appartient à la maison de retraite et est exploité par le Gaec des Hunaudières.

Le conseil municipal autorise le Maire à proposer au Président du conseil d'administration de la maison de retraite Letort La Chevronnaise l'achat d'environ 1 ha 100 au prix de 1.50 € le m2. Tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de la commune (frais de bornage, frais de notaire, indemnité d'éviction).

Numérotage des habitations aux Trotteries – 2014-40

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le numérotage des habitations des trotteries tel que définit sur le plan ci-annexé et mandate monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

Devis

Mur du cimetière

Après avoir pris connaissance des devis de la SARL Moisy et de la SAS Bizeul, le conseil municipal donne son accord pour les travaux suivants :

Travaux	Entreprise retenue	Montant HT
Mur en pierre – Côté route	SARL Moisy	19 403.78 € HT
Mur en parpaings – Côté chemin	SAS Bizeul	11 280.49 € HT

Les travaux devront être achevés pour le 1^{er} novembre 2014. Il est demandé à la SARL Moisy d'ignifuger l'ensemble du mur en pierre.

Porte Le Saturnin (accès ancienne épicerie)

Après avoir pris connaissance des devis de la SARL Penloup/Gendry, SARL Monnier et SARL Pellouau, le conseil municipal retient la proposition de la SARL Penloup/Gendry pour un montant HT de 2 075.36 € pour la fourniture et la pose d'une porte alu vert avec volet roulant alu blanc manuel.

Terrain multisports :

Le conseil donne son accord pour l'achat de deux filets de buts classiques et de deux filets de basket classiques pour un montant HT de 723.20 €.

Divers

- Toilettes à l'étang communal : Le WC handicapé sera ouvert tous les jours pendant la saison de pêche.

- Tour de garde pour les élections : dimanche 25 mai

Président du bureau de vote : Gérard BEDOUËT, Maire

8h à 10 h	Steve ROGER – Freddy CHABOT
10 h à 12 h	Angelina JANITOR – Catherine CORMIER
12 h à 14 h	Yoann HOGRET – Isabelle MADIOT
14 h à 16 h	Robert BODIER – Bernard BOUSSION
16 h à 18 h	Olivier DUTHEIL – Claudine JOSSELIN

Dépouillement : Gérard BEDOUËT, Olivier DUTHEIL, Annette GUILLET, Steve ROGER, Robert BODIER, Freddy CHABOT.

- Monsieur le Maire donne un compte rendu de la dernière réunion de la communauté de communes.

- Le conseil est informé de l'évolution du dossier d'enfouissement des réseaux route de la Crue et Chemin du Brossais.

Date de la prochaine réunion : jeudi 19 juin 2014.